



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Trente deuxième réunion du Comité d'experts

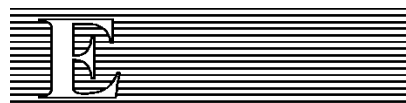


**COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE**

Huitième réunion du Comité d'experts

Réunion du Comité d'experts de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

Abidjan (Côte d'Ivoire)
21-24 mars 2013



Distr. générale

E/ECA/COE/32/10
AU/CAMEF/EXP/10(VIII)
7 mars 2013

Français
Original : anglais

Nouvelles orientations stratégiques de la CEA en vue du développement transformatif de l'Afrique

Note du Secrétaire exécutif

I. Contexte

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a été créée en 1958 pour promouvoir le développement économique et social du continent. Dans le cadre de l'exécution de ce mandat, elle a régulièrement passé en revue la situation sur le plan du développement pour s'assurer qu'elle demeurait pertinente par rapport aux besoins et aux aspirations de ses États membres.

La Commission a procédé à plusieurs réformes de façon à répondre aux besoins et défis naissants. Des réformes ont ainsi été entreprises à la fin des années 1990 pour faire face aux perspectives économiques – à l'époque désastreuses – du continent, notamment une croissance économique faible, la détérioration des indicateurs sociaux et de fréquents conflits politiques. Plus récemment, la Commission a lancé un exercice de repositionnement en 2006 pour s'aligner sur le paysage institutionnel qui avait évolué et améliorer les services fournis. Le repositionnement de 2006 a conduit à l'alignement des travaux de la Commission sur les priorités de l'Union africaine et à des partenariats extrêmement fructueux pour faire avancer le développement de l'Afrique.

Les changements substantiels survenus aux niveaux mondial et régional depuis 2006 justifient une nouvelle réforme de la CEA pour faire en sorte qu'elle s'acquitte de son mandat et réponde aux besoins de ses États membres.

II. Justification

Le monde change, l'Afrique change et la CEA elle-même doit changer, si elle veut répondre aux priorités du continent.

Parmi les changements observés dans le monde, une nouvelle phase de la mondialisation en termes d'intégration économique accélérée, attribuable à la croissance phénoménale des technologies de l'information et de la communication (TIC) en raison de l'augmentation de la puissance de traitement numérique et des applications multimédias. Cela s'est accompagné d'une libéralisation mondiale du commerce et des marchés financiers, avec des conséquences pour les économies nationales, en particulier dans les régions en développement comme l'Afrique. Ces changements ont conduit à une plus grande création de valeur ajoutée résultant de la production de savoir et à l'émergence des chaînes de valeur mondiales dans l'industrie.

Autre aspect important, la reconfiguration des puissances économiques et l'augmentation des flux Sud-Sud. Plusieurs pays du Sud sont devenus des acteurs clés de l'économie mondiale en raison de leur poids économique et de leur participation aux flux mondiaux de capitaux et d'investissements et aux flux commerciaux. En 2012, le produit intérieur brut (PIB) collectif des marchés émergents a augmenté de 7,4 % et est passé à 29 100 milliards de dollars des États-Unis, par rapport au produit combiné du G7, qui était de 33 000 milliards de dollars. Pourtant, il y a seulement cinq ans, le produit du G7 représentait le double de celui des marchés émergents. Telle est l'importance économique des économies émergentes qu'ils font désormais partie intégrante du G20, qui a remplacé le G8 comme instance généralement acceptée pour façonner la politique économique mondiale.

Du fait de cette conjoncture, des mégatendances mondiales vont modifier l'économie mondiale d'une manière inouïe. Certaines de ces mégatendances sont: a) un changement majeur des profils démographiques; b) une urbanisation rapide; c) l'émergence d'un mouvement mondial de la société civile; d) une réduction historique de la pauvreté dans les pays du Sud et une montée de la classe moyenne; et e) l'acceptation de l'imposition de limites sur les habitudes de consommation actuelles qui menacent la capacité de renouvellement de la planète.

Dans ce contexte mondial en pleine évolution, l'Afrique connaît également des changements importants qui ont une incidence sur ses perspectives d'avenir. Plusieurs pays d'Afrique figurent parmi les économies à la croissance la plus rapide dans le monde. Cette croissance d'environ 5,4 % est imputable à des facteurs tels que la jeunesse de la population du continent, l'essor de la classe moyenne, les énormes richesses naturelles, l'amélioration de la gouvernance et des fondamentaux macroéconomiques, la montée en puissance et le dynamisme du secteur privé, et le processus d'urbanisation massive et les bénéfices qui en résultent en termes d'agglomération. La gouvernance s'est également nettement améliorée sur le continent, la tendance très perceptible étant en faveur d'un gouvernement constitutionnel sous les auspices de l'Union africaine. Le paysage institutionnel du continent continue de s'améliorer, avec l'absorption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans les programmes et les structures de l'Union.

Si cette évolution a donné lieu à des évaluations plus positives de l'Afrique et à un changement visible des attitudes, d'un afro-pessimisme généralisé à un afro-enthousiasme expansif, on s'inquiète de la qualité et de la durabilité de la croissance, de la dégradation massive des structures de production et des déficits dans les capacités de l'État, qui se traduisent par des taux élevés de chômage, des inégalités et une pauvreté persistante.

Tout aussi importante est la question de l'évolution de la dynamique des politiques, en partie en conséquence des résultats peu satisfaisants des programmes d'ajustement structurel et de la crise économique et financière mondiale. De toute évidence, après plus de 20 ans d'ajustement, les changements structurels voulus n'avaient pas eu lieu dans les économies africaines, tandis que les inégalités s'étaient aggravées. La crise économique et financière mondiale de 2008 a aussi fait réfléchir car elle a démontré les limites des marchés non réglementés et le rôle important de l'État dans la gestion de l'instabilité économique. De même, en ne prescrivant pas de moyens à utiliser, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont donné une certaine marge de manœuvre aux pays africains. Il importe donc que le programme de développement pour l'après-2015 tienne pleinement compte de l'expérience de l'Afrique s'agissant des OMD et s'aligne sur les conclusions de la Conférence de Rio+20, y compris les objectifs de développement durable proposés.

III. Processus d'examen

Face à ce contexte de situation mondiale et régionale en pleine évolution, la CEA devait de toute évidence se repositionner de façon à aider le continent à aborder les grandes questions auxquelles il est actuellement confronté. Une telle réforme serait également conforme à la réponse habituelle de la CEA devant un changement de dynamique qui aurait une incidence sur l'exécution de son mandat. Le Secrétaire exécutif de la CEA a lancé un processus de réflexion et entrepris une série de consultations avec plusieurs groupes de membres du personnel, constitués selon différents critères. Des chefs d'État et de gouvernement, des ministres des finances et de la planification, des ministres des affaires

étrangères, les ambassadeurs africains à Addis-Abeba, les organisations partenaires, y compris l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAD), et les partenaires bilatéraux ont également été consultés sur l'orientation que la réforme de la CEA allait suivre. Le résultat de cette réflexion et des consultations menées a été que la CEA devrait élaborer un programme de transformation pour l'Afrique et modifier et recalibrer ses programmes en conséquence.

IV. Développement transformatif pour une Afrique renaissante

Le consensus était qu'il était devenu impératif que l'Afrique tire parti de sa croissance actuelle pour une transformation structurelle à grande échelle. Pour ce faire, elle devrait disposer des moyens de faire elle-même le récit de son histoire et sa politique de développement devrait mettre « l'Afrique d'abord ». Cela signifiait également la poursuite de la collaboration étroite entre les trois grandes institutions panafricaines, à savoir la Banque africaine de développement, l'Union africaine et la CEA afin d'assurer la cohérence et la synergie dans l'exécution des programmes.

La transformation structurelle entraînerait également un changement important dans la composition sectorielle du produit intérieur brut, une plus grande proportion d'activités de production comme l'industrie et les produits manufacturés passant du secteur primaire au secteur secondaire. La croissance doit donc être au service des Africains et être pilotée par leurs propres priorités. Elle doit également avoir insisté fortement sur l'utilisation des atouts économiques de l'Afrique, le renforcement des infrastructures, la création d'emplois productifs et l'esprit d'entreprise national. Elle doit enfin garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle parallèlement à des politiques sociales viables.

V. Recalibrage des programmes de la CEA

Ainsi, pour être adaptée à l'ordre du jour de transformation du continent, la CEA elle-même doit moderniser et recalibrer ses travaux. Cela implique notamment que la Commission mette « l'Afrique d'abord » dans ses activités et soit prête à prendre des positions audacieuses sur les questions politiques qui revêtent une importance cruciale pour le continent. Le travail de programmation de la CEA sera par conséquent réaligné, de manière à: a) renforcer la rigueur et la pertinence du savoir produit par la Commission; b) faire de la CEA une source d'analyses et de réflexions sur le développement de l'Afrique faisant autorité; c) créer du savoir, étayé par des statistiques solides; et d) améliorer la présentation et la diffusion des produits de savoir à leurs principaux destinataires.

En ce qui concerne la production de savoir, une spécialisation dans les domaines où les recherches de la CEA peuvent faire une différence ou avoir un impact spécial sera privilégiée. La Commission sera aux avant-postes en générant des données et du savoir originaux et en basant ses travaux de recherche et de sensibilisation sur des preuves claires et objectives. L'objectif est que la CEA devienne le centre de réflexion de référence en ce qui concerne les questions de développement en Afrique. Il convient donc de se concentrer sur la génération de données et de statistiques robustes et d'utiliser des techniques novatrices, notamment les technologies de l'information et de communication. Cela signifie également de mettre à profit la présence sous-régionale de la CEA pour appuyer la collecte et la compilation de données dans les États membres, qui serviront pour générer des profils de pays informatifs et mis à jour régulièrement.

Les sous-programmes de la CEA seront donc recalibrés, en tenant compte des avantages comparatifs de la Commission. Le programme de travail global de la CEA sera donc articulé autour de neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires, reflétant les priorités de fond des États membres, comme dans le NEPAD de l'Union africaine. La reconfiguration des sous-programmes se fera sur la base de principes garantissant que le travail de la CEA corresponde à sa spécialisation et à ses avantages comparatifs dans le domaine du développement économique et social.

Cette spécialisation signifie, par exemple, que les travaux de la CEA ne feraient pas double emploi avec les activités dont d'autres entités, notamment l'Union africaine ou des institutions spécialisées des Nations Unies, s'acquittent mieux. Une autre considération importante est le regroupement des questions et leur contribution potentielle à l'intégration régionale. La nouvelle orientation stratégique veillera également à ce qu'un soutien adéquat soit donné aux pays africains pour surmonter les lacunes dans la planification, les statistiques et la négociation des contrats, ainsi que pour s'adapter aux nouvelles mégatendances comme l'urbanisation, au nouvel équilibre démographique et aux difficultés de la durabilité environnementale. Conformément au mandat original de la CEA, le développement social devrait également occuper une place importante dans cet effort, en évitant tout chevauchement avec les programmes sociaux des institutions spécialisées.

L'accent mis sur l'avantage comparatif et la spécialisation signifie également que les activités relatives à la gouvernance, par exemple, seront davantage abordées du point de vue économique que purement politique. Les activités de production de savoir de la CEA devront être complétée par des sous-programmes visant à améliorer la diffusion du savoir aux États membres et à leurs institutions régionales et sous-régionales. En conséquence, et conformément au principe de spécialisation, toutes les activités de formation se dérouleront sous les auspices de l'Institut africain de développement économique et de planification. De même, les services consultatifs spécialisés dans la macroéconomie, l'industrialisation, la planification du développement et l'exploitation des ressources naturelles seront fournis au titre des nouvelles priorités de programme.

Compte tenu de ces principes, les neuf programmes proposés sont:

- a) Politiques macroéconomiques: Ce sous-programme soulignera l'importance que continue d'avoir une croissance accrue en Afrique, et sera basé sur l'élaboration de politiques économiques saines, la promotion du développement du secteur privé, la mobilisation des ressources et l'amélioration de la gouvernance économique.
- b) Intégration régionale et commerce: Ce sous-programme mettra l'accent sur le rôle central de l'intégration régionale dans le développement de l'Afrique en favorisant les liens entre le commerce, l'industrie, l'agriculture, les terres, les infrastructures et les investissements et en aidant les pays africains à stimuler les échanges intra-africains et à participer effectivement au commerce international.
- c) Innovations, technologies et exploitation des ressources naturelles en Afrique: Ce sous-programme s'attachera à mettre en valeur et exploiter les nouvelles technologies et l'innovation en appui au développement de l'Afrique, notamment dans le contexte de la promotion de l'économie verte et de la lutte contre les effets des changements climatiques. Il favorisera également la mise en œuvre de la Vision africaine des mines et des conclusions du huitième Forum africain pour le développement.

d) **Statistiques:** Le sous-programme consacré aux statistiques est vital compte tenu de l'accent accru que la CEA veut mettre sur la génération de données pour la recherche et l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles. Les activités statistiques de la CEA faciliteront également le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des OMD et autres objectifs convenus au niveau international, tout en assurant la disponibilité des données de haute qualité pour guider la prise de décisions.

e) **Renforcement des capacités:** Ce sous-programme jouera un rôle crucial en veillant à ce que les principales conclusions des activités de recherche de la CEA soient utilisées en appui à l'exécution des politiques aux niveaux national, sous-régional et continental. Cela se fera en renforçant les capacités dont les États membres, les communautés économiques régionales et l'Union africaine ont besoin pour mettre en œuvre leurs priorités de développement. Les services fournis au titre du sous-programme de renforcement des capacités tiendront compte de l'intégration du NEPAD dans les structures de l'Union africaine.

f) **Égalité des sexes et place des femmes dans le développement:** Ce sous-programme continuera d'aborder les nouveaux problèmes ayant un impact sur les femmes africaines. Il encouragera également l'intégration de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes nationaux des États membres, à l'aide de données factuelles et statistiques crédibles.

g) **Activités sous-régionales pour le développement:** Ce sous-programme sera exécuté dans les cinq sous-régions, à savoir Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique australe et Afrique de l'Ouest. Il s'attachera à renforcer les capacités des États membres pour formuler des plans et des politiques reposant sur des données factuelles et pour produire et diffuser des statistiques de qualité en temps opportun pour les profils de pays périodiques, ainsi que des analyses de risques pour étayer l'élaboration de politiques et la prise de décisions. Il favorisera également la conception et l'exécution d'initiatives de développement sous-régionales.

h) **Planification et administration du développement:** Ce sous-programme servira de cadre à des activités de formation visant à améliorer la gestion du secteur public, centrées sur l'élaboration, l'analyse, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques économiques. Il servira également à améliorer et renforcer la vision nationale et la planification du développement dans les États membres.

i) **Politiques de développement social:** Ce sous-programme sera renforcé pour intégrer le développement humain et des préoccupations telles que l'emploi, la démographie, la protection sociale et les questions relatives aux jeunes dans les politiques et stratégies régionales et nationales. Les activités menées dans ces domaines essentiels seront complétées en mettant en avant une meilleure compréhension de la prestation de services sociaux dans le contexte de la planification et de la gestion urbaines.

Les modalités de mise en œuvre de ces sous-programmes comprennent une combinaison des éléments ci-après: recherche sur les politiques, recherche d'un consensus, développement des capacités, services consultatifs et formation. Le processus de réforme s'accompagnera également d'efforts visant à accélérer l'exécution des programmes grâce à de nouvelles manières de travailler.

VI. Nouvelles manières de travailler

Le recentrage de la CEA n'apportera pas les résultats désirés sans une modification de sa culture institutionnelle. En conséquence, de nouvelles méthodes seront donc introduites au sein du secrétariat de la CEA, sur la base des principes ci-après:

- Apporter un soutien accru aux États membres et aux institutions panafricaines au moyen d'interventions ciblées de renforcement des capacités ;
- Adopter une approche collective pour la mise en œuvre des initiatives clés ;
- Appliquer un ensemble de règles similaires pour régir les centres spécialisés de la CEA ;
- Créer une banque de données commune de la CEA qui soit également accessible à toutes les parties prenantes ;
- Améliorer et contrôler la diffusion et de la mise en valeur des travaux de la CEA ;
- Établir et respecter un calendrier rigoureux des activités annuelles ;
- Réduire significativement la prédominance actuelle des ateliers et des séminaires pour la prestation de services ;
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques ambitieuses en matière de parité hommes-femmes ;
- Redéfinir les compétences et les capacités du personnel pour l'exécution des nouvelles priorités de programme ;
- Travailler sans relâche pour réduire l'empreinte carbone de la CEA.

VII. Conclusion et perspectives d'avenir

Le recentrage et la redéfinition du profil de la CEA sont une réponse à de nombreux facteurs, notamment à l'environnement mondial en mutation et à l'évolution récente des processus continentaux et mondiaux tels que la Conférence de Rio+20 et le programme de développement de l'après-2015. Les propositions contenues dans la présente note sont le résultat de vastes consultations menées avec des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des représentants permanents, des partenaires et des fonctionnaires de la CEA. La mise en œuvre de ces propositions permettra de mettre « l'Afrique d'abord » alors que la Commission cherche à devenir une source d'analyses faisant autorité en matière de développement de l'Afrique.

Le recentrage de la CEA a été approuvé en janvier 2013 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. La réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA est appelée, elle aussi, à entériner ces propositions et à donner des orientations pour leur mise en œuvre. Les propositions seront ensuite soumises pour approbation au Conseil économique et social de l'ONU, puis à l'Assemblée générale des Nations Unies.